



Édition du 6 octobre 2017

## **Les États généraux de l'enseignement supérieur : pour une éducation libre**

Dans le but d'inciter les pouvoirs politiques à faire de l'éducation une priorité nationale, plus de 25 organisations, autant de professeurs, d'étudiants que du personnel professionnel et du personnel de soutien, ont mis sur pied les États généraux de l'enseignement supérieur (ÉGES). Ceux-ci se sont tenus du 18 au 20 mai dernier à l'Université Laval à Québec. Ces deux journées de discussions ont porté sur le financement, la gouvernance, la formation continue, l'accessibilité, la recherche, la marchandisation de l'éducation et de l'assurance qualité. Évidemment, votre humble serviteur ne possédant pas encore le don d'ubiquité a dû faire des choix. Je vais surtout insister davantage sur la marchandisation de l'éducation et de l'assurance qualité.

En ouverture, une table ronde intitulée « Les grands enjeux en enseignement supérieur au Québec » a présenté un éventail de sujets qui devraient alimenter nos discussions pour les 2 prochaines journées. Il faut souligner l'allocution d'Éric Martin, professeur de philosophie au cégep Édouard-Montpetit et chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), qui a situé son allocution autour, entre autres, du rapport Demers. D'après lui, ce rapport fait état de l'échec du rapport Parent de 1963 qui allait mener à une réforme de l'éducation qui allait voir instaurer les polyvalentes et les cégeps. Pourquoi ce constat d'échec ? Selon le chercheur, le rapport Parent voulait réunir deux orientations que l'on disait opposés soit une formation de fond culturel commun pour tous et une orientation technique où les Québécois devaient tenter de rattraper sinon de surpasser leur voisin du Sud, les Américains, en instaurant une formation technique qui allait permettre au Québec d'égaliser ou sinon de surpasser ses voisins du sud en nous menant vers la prospérité économique. Le constat de Martin est que le rapport Demers de 2014 est la concrétisation de la faillite de l'idéal du rapport Parent. La cohabitation de la formation technique et le fond culturel commun pour tous est un échec. Ces constats faits, la table était mise pour des discussions animées le lendemain. Le tout promettait pour les discussions sur la marchandisation de l'éducation.

D'entrée de jeu, Maxime Ouellet, professeur à l'École des médias de l'UQAM, pose la marchandisation de l'éducation comme étant un paradoxe de classe. Selon lui, le Rapport Parent de 1963 se voulait une démocratisation de l'éducation permettant de favoriser l'émergence d'une classe moyenne. Au fil du temps, les coupures en éducation, l'austérité aidant, cela s'est transformé en « je veux la place, je veux ma place » dans ce monde. La classe moyenne devient jalouse de ses privilèges et elle ne conçoit plus l'éducation comme un bien pour le plus grand nombre, mais pour elle-même, entre elle-même. Sous la pression de ces derniers les fonds publics deviennent au service du privé. Ce qui opère un glissement vers la taylorisation de l'enseignement où l'on va tranquillement opérer des changements qui vont mener aux critères marchands de l'enseignement. Selon lui, 5 principes fondent cette marchandisation de l'enseignement. D'abord, la réforme de la gouvernance où la collégialité doit faire place à l'arrivée en masse de membres externes à l'institution. Un deuxième critère, celui du financement, glisse vers tout ce que l'on qualifie de technoscience dans lequel tout est à la mesure, à la remorque du capital, du client, du capital humain. Par la suite, le troisième, s'actualise dans une réforme pédagogique qui usurpe la liberté

académique des professeurs en imposant une approche qui morcèle les connaissances à son plus petit dénominateur commun dans une finalité d'actualisation de tâche à accomplir. Principe bien connu en gestion managériale « You can't control what you can't measure », s'applique très bien à l'approche par compétence imposée par la réforme Robillard de 1993. Le quatrième principe, toujours selon le professeur Ouellet, veut qu'il faut contrôler cette approche grâce à une « assurance-qualité », principe on ne peut plus axé sur l'entreprise. Pour boucler la boucle, cela en vient nécessairement au principe de l'utilisateur-payeur. Le client a payé pour sa marchandise, son cours, il en veut pour son argent au détriment d'une logique de connaissance.

Pour sa part, Marianne Di Croce, professeur de philosophie au Cégep de St-Jérôme, pose le problème de la marchandisation de l'éducation en termes d'autonomie professionnelle. A cela il faut ajouter le mécanisme qui vient approuver cette nouvelle façon de faire de l'éducation, l'assurance qualité qui vient, en quelque sorte, valider cette démarche. Selon elle, la réforme Robillard a sapé l'autonomie professionnelle des professeurs en imposant l'approche par compétence. Ainsi, l'enseignement de connaissances cède sa place à la compétence à atteindre en les morcelant. Ainsi, la connaissance se voit réduite à une fonction utilitariste dans une compétence à atteindre. De plus, cette logique marchande tel un virus s'étend jusqu'à la vérification de l'atteinte de celle-ci. Pour être en mesure de faire cela, il faut instituer des grilles d'évaluation uniforme et même jusqu'à pousser l'odieux de cette réforme à faire un « pool » de professeurs qui évalue les (déterminant indéfini) clients du cours. Reléguant de cette façon, exprime-t-elle, la liberté académique des professeurs au second plan. Imposée cette démarche par le principe de l'assurance qualité, l'éducation en est réduite à une logique du contrôle de la qualité comme si l'éducation était un produit. Celle-ci se fait par des membres externes à l'institution, de l'entreprise privée. Pourquoi est-ce ainsi? Certains ont-ils des intérêts à inféoder l'éducation à une marchandise ?

Nous nous sommes quittés, samedi matin, en nous interrogeant sur le point de bascule qui a permis cette dérive de l'éducation. Comment en sommes nous arrivés là ? Qu'est-ce qui a fait que nous sommes passés à enseigner des connaissances pour former des citoyens responsables, critiques, cultivés pour soutenir, créer la société de demain à un enseignement utilitariste axé sur des compétences qui permettent aux clients d'occuper un emploi ? Qu'est-ce qui s'est passé dans la société pour que l'on dévalorise ainsi notre rôle intellectuel de développer des savoirs ? Les participants exigent des études qui fassent la preuve de l'efficacité de l'approche par compétence. Il est temps de se réapproprier notre rôle pour dispenser un enseignement axé sur les connaissances sans aucun objectif mercantile. Il faut mobiliser les gens autour d'un enseignement libre, d'une liberté académique. Certains ont même osé affirmer; « Nous ne sommes pas des agents de développement économique, dehors l'approche par compétence ». Il faut pousser davantage dans le sens de la concertation pour une éducation libre au Québec. C'est l'affaire des professeurs du primaire, du secondaire, du collégial et de l'université et des intervenants en éducation autant professionnels que soutien. En conclusion des États généraux de l'enseignement supérieur (ÉGES), l'invitation est lancée pour la seconde.

*Gilles Parent*

# RÉSUMÉ D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SEECO

## NOUVEAUX MEMBRES

Le SEECO souhaite la bienvenue aux membres suivants qui ont assisté à une de nos assemblées syndicales pour la première fois : Marie-Claude Lafontaine (TES), Charles Manyombe (Sciences sociales) et Julie Poitras (Hygiène dentaire).

## Rappel

Nous rappelons aux profs précaires (autant temps partiel que temps complet) que, contrairement aux profs permanents, les coupures de paie (lors des années de plus de 260 jours) seront effectuées d'un seul coup.

20 septembre 2017

## DIVERSES DÉCISIONS

### Travail des RCD et RCP pendant les vacances

Le dossier mitonne depuis des années et devient de plus en plus chaud, tellement que les RCD demandent d'agir avant que ça ne déborde. L'Assemblée a décidé d'ajouter l'ingrédient suivant, un grain de sel essentiel au succès de la recette : en respect de la Convention collective, que le SEECO mandate le Comité exécutif et la partie syndicale du CRT pour faire en sorte que le Cégep évite la sollicitation des RCD et des RCP pendant les vacances d'été ainsi que pour faire reconnaître et faire respecter la Convention collective pour le travail effectué pendant les vacances d'été.

### Élections au comité EESH-EEBP

Par souci d'efficacité tant dans le processus d'élection à ce comité que dans la prise de décision y afférant, l'Assemblée a décidé de mandater la partie syndicale du CRT pour choisir en son sein la personne qui représentera les enseignantes et les enseignants au comité. Advenant l'impossibilité de combler ce poste par la partie syndicale du CRT, cette personne sera élue en assemblée générale.



---

*« Tu n'as pas compris ce que je viens de dire il y a 30 secondes? Demande à ton ami de te prêter ses notes! »* – le président d'assemblée à un prof à défis

---

# SESCO

Syndicat des  
Enseignantes et  
Enseignants du  
Cégep de l'Outaouais

## Renouvellement des assurances

L'Assemblée a fait siennes les recommandations du RSA :

- geler les primes (0 % d'augmentation) pour toutes les garanties sous réserve des modifications au contrat ;
- accepter de modifier le contrat d'assurance afin qu'il couvre les élus de la FNEEQ qui bénéficiaient d'une couverture d'assurance collective qui a été fermée en raison de leurs activités syndicales ;
- ajouter le remboursement de 1000 \$ pour chaque prothèse auditive ou remboursement jusqu'à concurrence de 2000 \$ par période de 36 mois (sans hausse des primes) ;
- ajouter le remboursement des certificats médicaux au pourcentage du module impliquant une hausse de 0,1 % pour chaque module pour un remboursement de 40 \$ par certificat jusqu'à concurrence de 500 \$ par année ;
- annuler les remboursements pour l'homéopathie, à savoir les consultations d'un homéopathe et les médicaments homéopathiques.

## RETOUR SUR LA RENTRÉE

L'Assemblée a discuté des difficultés associées à la tâche et des problèmes reliés aux travaux de rénovation au campus Gabrielle-Roy, en particulier en ce qui a trait au retard de l'ouverture de la bibliothèque. Il en sera question lors de rencontres ultérieures avec la Direction.

Par ailleurs, une motion de félicitations a été adressée aux employés de soutien pour leur travail exceptionnel pendant les rénovations de cet été.

## ÉLECTIONS

Des postes ont été comblés :

- Commission des études : Hugo Larouche-Trottier
- Comité PAAR : Justine Desmeules (formation générale)
- CAPS : Gilles Parent
- Comité des cours complémentaires : Thomas Grondin

Merci à ces gens pour leur implication !

---

*« J'ai du porc effiloché coincé entre les dents »  
– un membre qui a bien aimé le lunch du BBQ Shop*

---

## Nouvelle adjointe administrative

C'est lundi 16 octobre que le SEECO accueillera sa nouvelle adjointe administrative : Chrystel Lasson. Avec ses nombreuses années d'expérience comme assistante de direction et adjointe administrative, Chrystel sera un atout formidable pour soutenir l'Exécutif dans ses tâches.

## À nous la parole

L'équipe du Plus-Mot vous invite à sortir de l'ombre et à prendre la parole dans votre journal syndical.

Nous vous invitons donc à nous faire parvenir vos articles, vos réflexions, vos opinions, vos caricatures, dessins, vidéos, liens, ...

[seeco@cegepoutaouais.qc.ca](mailto:seeco@cegepoutaouais.qc.ca)

**Mandat du Plus-Mot : Publier des articles portant sur des sujets d'intérêt syndical, social ou autre nous intéressant en tant qu'enseignants ou qui s'intéressent à l'enseignement.**  
(AG 26 octobre 2016)